



SOCIAL

Conflit interne à la Sécu

CORINNE FOURCIN | 19.10.2010, 07h00

Alors que l'actualité sociale est marquée par les mouvements de lutte contre la réforme des retraites, c'est un conflit interne qui agite la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Oise et ses 750 salariés. L'ensemble des organisations syndicales, CGT, FO, SUD et CFDT, ont lancé un appel à la grève pour après-demain.

Le mouvement prendra la forme d'un débrayage sur les sites de Creil et de Beauvais, entre 10 heures et 10 h 55. Un seul mot d'ordre, apporter son soutien à Cédric Favre, délégué syndical SUD, menacé d'un licenciement qui est examiné aujourd'hui en comité d'entreprise extraordinaire. Après un avertissement pour distribution de tracts et un blâme, l' élu syndical, agent de la CPAM de l'Oise depuis quatorze ans et responsable du service « correspondant employeur » basé à Creil, est sous le coup d'une mise à pied à titre conservatoire. Jugeant les faits « suffisamment graves », le directeur de la caisse, Marc-André Azam, a pris cette mesure disciplinaire à la suite de l'altercation qui a opposé Cédric Favre à la secrétaire CGT du comité d'entreprise le 28 septembre. Sanction qualifiée d'« injuste » par le syndicat national SUD-Protection sociale qui interpelle la Caisse nationale d'assurance maladie pour « faire cesser les pratiques despotiques dans l'Oise ».

Les syndicats dénoncent les méthodes de management

Au-delà du conflit entre le directeur et un élu syndical, c'est l'ambiance générale de travail et les « méthodes de management » du directeur que les représentants locaux de SUD dénoncent. Ils n'hésitent pas à parler de « harcèlement » et de « mépris pour les collaborateurs ». « Il y a un véritable malaise du personnel. On peut même parler de mal-être, souligne une élue SUD. On assiste à une multiplication des arrêts de travail. Récemment, les médecins du travail ont même fait état d'un désespoir des personnels. »

Des accusations démenties en bloc par Marc-André Azam. « Tous ces éléments ressortent parce que j'ose m'attaquer à un délégué syndical SUD qui pense qu'il peut faire ce qu'il veut, y compris agresser un autre salarié, sans que je réagisse. Je ne fais qu'assumer mes responsabilités de chef d'entreprise. »

Le Parisien

EXCLUSIF : la totalité des articles du Parisien et du Parisien.fr + le journal en PDF ! ➡ JE M'ABONNE